

Médicale, religion et histoire, religion et drame; le mercredi: géographie et composition française, orthographe, etc.; le jeudi: cours de formation scientifique par la conférence avec le concours de la société de projections; le vendredi: arithmétique et algèbre, arithmétique et problèmes, arithmétique et opérations; le samedi: gymnastique militaire et suédoise (1^{re} et 2^e section), avec préparation au brevet d'aptitude.

On vient d'ajouter à cette liste, un cours de sténographie pour le mercredi; un second cours d'allemand et un troisième cours d'arithmétique, le vendredi.

On s'inscrit chez M. Dethour, 14, rue Delobel. Toutefois, les hommes et les jeunes, même non inscrits peuvent assister aux conférences du jeudi qui ont lieu, 18, rue Fin-de-la-Guerre.

FÊTE DES COMBATTANTS DE 1870-71. — Le banquet annuel de la société, aura lieu dimanche prochain, 17 novembre, au Café Morel, boulevard Gambetta, à une heure et demie, (heure militaire).

Comme les années précédentes, une messe sera dite en l'église du Sacré-Cœur, à onze heures et demie, à l'intention des sociétaires défunts. La société « Les Amis Réunis », prêter son concours à la cérémonie.

DETES A PAYER. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation les sicurs Cyrille Dhelleme, 38 ans, marchand de quatre saisons, rue Desmout, et Alfred Bulteel, 28 ans, couvreur, rue de l'Amiral Courbet, 83.

Dhelleme, pour non-paiement d'une amende pour ivresse prononcée par le tribunal de simple police, fera, par contrainte, deux jours de prison. Quant à Bulteel, il doit faire vingt jours de contrainte pour non-paiement d'une amende infligée par le tribunal correctionnel de Lille.

DOUBLE CONTRAVENTION. — M. Joseph Vandespou, 31 ans, pâtissier, rue de Fie, à Roubaix, qui passait hier soir du Brun-Pain sur une bicyclette non éclairée, s'est vu dresser procès-verbal par le garde Poulain. Celui-ci, en examinant la bicyclette, constata, en outre, qu'elle était dépourvue de plaque d'identité, ce qui a motivé une seconde contravention.

LA FRAUDE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, les douaniers de La Marlière, ont donné la chasse, aux Trois-Pierres, à deux fraudeurs. Ils réussirent à attraper le noté rue du Brun-Pain, né à Tourcoing, sans profession ni domicile fixe. Ce jeune homme était porteur de neuf kilos d'allumettes chimiques étrangères. Son camarade, qui a refusé de dénoncer, avait abandonné une ceinture contenant cinq kilos de café vert.

Brouck a été transféré à Lille, par les soins de la gendarmerie.

ACHÈVEMENT DU TRAVAIL. — Chez M. Léon Dubois, boulevard Gambetta, 369, un graisseur, Emile Mevelde, 20 ans, rue du Fresnoy, ouz verticelle, à Roubaix, en attendant une couronne s'est contenté au meilleur droit. Docteur Dupas, 8 jours de repos. Aux établissements M. M. Ch. Dreyfus, Dreyfus et fils, rue de Lille, 105, un arpenteur, M. Adolphe Van Elande, 50 ans, à Roulers (Belgique), a été contusionné à la jambe gauche par la chute d'un trouss. Docteur Dupas, 8 jours de repos. Chez M. Rousset-Molle, rue de l'Amiral Courbet, 92, un apprenti, M. Achille Costelean, 14 ans, à Neuville-en-Ferrain, a été contusionné au pied gauche par la chute d'une meule. Docteur Dupas, 12 jours de repos.

VOTRE ENFANT EST DÉLICAT et c'est en vain que vous lui avez administré les médicaments les plus toniques. Ne vous découragez pas; donnez-lui des phosphates assimilables, c'est-à-dire, faites-lui manger du PAIN NORMAL FRANÇAIS. Vous serez émerveillé de la rapidité avec laquelle l'enfant se développera. (Voir aux annonces.)

LA MENDICITE. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation, le sieur Victor Strasser, 56 ans, journalier, sans domicile fixe, qui mendiait dans le quartier du Brun-Pain.

LES PORTRAITS SOIGNES. 2 francs, 81, rue Desmout, tous les jours.

LA MAR-TIDE. — Le garde-champêtres Poulain a dressé procès-verbal à Oscar et Robert Dubouvier, 11 et 9 ans, rue du Moulin, 113, et Emile Vanhulst, 13 ans, rue de Duns-Pain, 206, qui manœuvraient des navets, dans le jardin de la rue de l'Amiral Courbet, 92, à Roubaix, cultivateurs, rue de l'Hippodrome.

PAQUETS POUR CHARTRÉUSE JAUNE ET VERTE. Raverdy frères, place Saint-Pierre, 15, à Tournai.

PROCES-VERBAL pour tapage injurieux et 577 francs d'indemnité, au garde-champêtre Poulain, à Corail Desbrière, 37 ans, marchand de légumes, rue des Champs, 157, et Hortense Duthoit, 34 ans, femme Duthoit, ménagère.

Grand choix d'Agendas de bureaux pour 1908 à la Librairie du Journal de Roubaix. 37366

Médicale gratuite (révision); avis: — S' Demande placement d'un sourd-muet indigent aux frais de la Ville.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMOEUBLEMENT
ÉCLAIRAGE. OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE MEMBRE DU JURY 1902

LILLE

UN ACCIDENT MORTEL.
Un accident mortel s'est produit rue des Oyers où l'on procède à la démolition des immeubles pour le passage du grand boulevard. Le jeune Henri Hoornaert, 15 ans, apprenti couvreur, 215, rue du Général-Drouot, à Tourcoing, était occupé avec son père, manoeuvre de maçon, à l'immeuble portant le numéro 41. De cet immeuble, seules le rez-de-chaussée et le premier étage avaient été démolis. Le jeune Hoornaert, afin de passer à son père par le trou percé des briques et divers matériaux encombrant le sous-sol. Soudain, sans qu'on puisse encore déterminer pour quelle cause, la voûte s'effondra ensevelissant le jeune Hoornaert.

Le corps du défunct, il avait expiré.
Le corps de l'apprenti couvreur a été transporté à la Morgue.

UNE SEANCE EXTRAORDINAIRE DE PROJECTIONS. — L'œuvre diocésaine des Conférences et Projections, dont le siège est 16, rue des Fabriciens, a offert, par le Comité du Congrès catholique d'offrir, par le Comité du Congrès catholique, une séance de projections.

Cette séance, donnée dans la belle salle de la Société Industrielle et où un public qui le remplissait tout entier, fut on ne peut plus intéressante. M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

M. Fabbé Delaux, secrétaire général des œuvres diocésaines, assisté d'ouvriers pour partie, fut le narrateur de cette séance.

Grande Novelté!!! — Par autorisation légale, Dimanche 17 Novembre, les Galeries Lilloises ouvriront toute la journée. 81866

LE DOUBLE SUICIDE DU BOULEVARD PAPE. — A la nouvelle du double suicide du boulevard Pape, M. Spruet, commissaire, s'est transporté à Toulleuve afin de mettre le sceuil sur le cadavre de Mme Yve Wattier, l'une des victimes du drame. Au cours de ces opérations, le magistrat a découvert sur un meuble une trousse en cuir contenant cinq lettres adressées à son mari et un petit cahier. M. Spruet a envoyé au Parquet, dès vendredi matin, un rapport dans lequel sont consignées ses constatations. La trousse contenant le poison a été également envoyée au Parquet.

A VISITER DIMANCHE SOIR A LILLE
L'EXPOSITION DES MACASINS D'ORLOGERIE, BIJOUTERIE, JOAILLERIE. PLUS DE 500.000 FRANCS DE BIJOUX DE TOUTES SORTES SERONT EXPOSÉS DANS LES VITRINES. JAMAIS ON NE TROUVEREZ DE MEILLEUR ADRESSE. LA MAISON FRANNIN ET C^{ie}, 26, RUE NATIONAL A LILLE, AU COIN DORE, POUR TOUT ACHAT DE BIJOUTERIE-ORLOGERIE-JOAILLERIE. EN CE MOMENT QUANTITÉ D'ARTICLES JOAILLERIE SACRIFIÉS A 50 O/O MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS. SAUTOIRS OR. BRÈLES. CHAINES DE MONTRE POUR HOMMES. ORFÈVRES. NE VOUS TROMPEZ PAS SURTOUT LILLE, AU COIN DORE. 37359

TRIBUNUNAUX
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du vendredi 15 novembre
Présidence de M. MEYER, vice-président
Un grave accident d'automobile
Auto contre camion

Théophile Relstræte, 33 ans, chauffeur au service de M. Franchomme, 40, rue de Lille, à Marquien-Barœul, est poursuivi pour blessures par imprudence, à l'occasion d'un accident survenu vers 7 h. 1/2 du soir, le 27 août. Il suivait la route départementale de Lille à Tourcoing, et avançait à toute vitesse à hauteur de la Chapelle des Noëdes, quand il heurta avec violence un camion de M. Pessonnier, négociant en grains, rue de Lille, à Mouvaux, qui arrivait en sens inverse; ce fut un choc mortel, le camion vira sur le côté et le conducteur, Georges Leleuvre, projeté à terre, fut assez grièvement blessé.

Relstræte ne répond pas à l'appel de son nom, non plus que M. Franchomme, son patron, cité comme civillement responsable. On juge l'affaire par défaut.

Le premier témoin entendu est M. Georges Lemaire, employé de commerce, qui habite précisément à la Chapelle des Noëdes, à Marquien-Barœul. Il a entendu le bruit de deux voitures qui se croisaient, et qui, soudainement, l'automobile de M. Pessonnier, qui venait de gauche, se heurta à celle de M. Relstræte, qui venait de droite.

M. Georges Leleuvre, la victime de l'accident, raconte l'accident. L'auto est venue se jeter sur lui; il a été renversé et, dans sa chute, il eut un nerf de la jambe lésé.

Un dernier témoin, M. Pierre Guseel, commissionnaire en bestiaux, rue Marceau, à Mouvaux, vient nous raconter qu'il a vu l'accident. Il venait de partir pour un concert et se trouvait en compagnie de M. Pessonnier, qui venait de gauche, et de M. Relstræte, qui venait de droite.

Le Tribunal condamne Théophile Relstræte à quinze jours de prison avec sursis, M. Franchomme est déclaré civilement responsable.

DANGEREUX GAMBLIS. — Trois gamins d'Halain, Auguste Dujean, 14 ans; Alphonse Dewalle, 15 ans, et Henri Beuselinck, 15 ans, isserands, sont inculpés de jeu de hasard en compagnie de M. Soubert, 40 ans, demeurant à Lille, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

avait des chevaux à vendre. Il lui écrit, demandant une jument plutôt que le promeneur que pour travailler. M. Desfontaines, qui avait promis de lui acheter un cheval, ne paraît pas avoir eu affaire à son marchand; il habite dans une petite chambre et vit d'expédients, au dire de la police. Il était cocher et acquiesçait, achetant des chevaux sans les payer et les revendait à son profit.

M. de Foulque invita Monnier à venir chez lui voir la jument; Monnier répondit que c'était inutile et qu'il se dérangeait pas pour une aussi petite affaire. Il accepta le prix de 100 francs et s'est expédié en mal. Dès qu'il eut la jument, il parvint à la vendre à Roubaix et disparut avec l'argent. M. de Foulque ne put se faire payer et déposa plainte en escroquerie.

Monnier fut condamné par défaut à 6 mois de prison. Il s'était réfugié en Belgique, à Tournai d'abord, puis à Bruxelles, sous un faux nom. Enfin, il fit opposition. M. Drillon défend Monnier et signale que son client, à la suite de ces faits, fut déclaré en faillite par le Tribunal de commerce; c'est donc qu'il était commerçant. Le tribunal a maintenu les 6 mois de prison pour l'acte inodieux commis par Victor Monnier.

UN APPEL DE VIOLENCES. — Deux jeunes gens de Neuville-en-Ferrain, Auguste Vaguet, 16 ans, journalier, et Nicola Vansevalle, 16 ans, rattaché, sont poursuivis pour violence et voies de fait. L'affaire s'est passée le 23 août, à Neuville-en-Ferrain. C'était la nuit; Auguste Vaguet et Nicola Vansevalle, qui se trouvaient dans un café, se querellèrent avec une jeune fille de 16 ans, qui passait là. Mlle Devrière, ils se jetèrent sur elle et la renversèrent dans un champ. Elle eut pour elle deux témoins, Auguste Vaguet et Nicola Vansevalle; l'un d'eux accepta cinq sous. Mlle Devrière, elle fut si effrayée qu'elle ne put rien dire. Elle eut pour elle deux témoins, Auguste Vaguet et Nicola Vansevalle; l'un d'eux accepta cinq sous. Mlle Devrière, elle fut si effrayée qu'elle ne put rien dire.

M. Dumortier plaide pour les deux jeunes inculpés et démontre qu'il n'y a rien de grave. La jeune fille est d'ailleurs en bonne voie de guérison.

Le Tribunal a condamné Auguste Vaguet et Nicola Vansevalle à un mois de prison avec sursis et les a renvoyés devant le Tribunal de commerce.

LA FRAUDE PAR CHEMIN DE FER. — Dimanche dernier, 10 octobre, les douaniers du service de Lille ont découvert un camion chargé de tabac, appartenant à M. Pessonnier, négociant en grains, rue de Lille, à Mouvaux, qui arrivait en sens inverse; ce fut un choc mortel, le camion vira sur le côté et le conducteur, Georges Leleuvre, projeté à terre, fut assez grièvement blessé.

Relstræte ne répond pas à l'appel de son nom, non plus que M. Franchomme, son patron, cité comme civillement responsable. On juge l'affaire par défaut.

Le premier témoin entendu est M. Georges Lemaire, employé de commerce, qui habite précisément à la Chapelle des Noëdes, à Marquien-Barœul. Il a entendu le bruit de deux voitures qui se croisaient, et qui, soudainement, l'automobile de M. Pessonnier, qui venait de gauche, se heurta à celle de M. Relstræte, qui venait de droite.

M. Georges Leleuvre, la victime de l'accident, raconte l'accident. L'auto est venue se jeter sur lui; il a été renversé et, dans sa chute, il eut un nerf de la jambe lésé.

Un dernier témoin, M. Pierre Guseel, commissionnaire en bestiaux, rue Marceau, à Mouvaux, vient nous raconter qu'il a vu l'accident. Il venait de partir pour un concert et se trouvait en compagnie de M. Pessonnier, qui venait de gauche, et de M. Relstræte, qui venait de droite.

Le Tribunal condamne Théophile Relstræte à quinze jours de prison avec sursis, M. Franchomme est déclaré civilement responsable.

DANGEREUX GAMBLIS. — Trois gamins d'Halain, Auguste Dujean, 14 ans; Alphonse Dewalle, 15 ans, et Henri Beuselinck, 15 ans, isserands, sont inculpés de jeu de hasard en compagnie de M. Soubert, 40 ans, demeurant à Lille, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

M. Soubert, qui paraissait un peu pris de boisson, au moment de l'arrestation.

LILLE. - FÊTE DU COMMERCE
Cette fête promet d'être un succès sans précédent, si l'on en juge par le mal que se donnent les commerçants pour la rendre attrayante. Une des maisons qui retiendront certainement l'attention est celle de M. F. Lagache, horloger-bijoutier, rue Nationale. L'on pourra admirer dans ses vitrines un choix immense de montres de précision, de sautoirs or, broches, etc. La diversité et les dernières créations du genre, attireront et retiendront sans nul doute l'attention des curieux. 37318

NOUVELLES MILITAIRES
LE GÉNÉRAL BAILLÉOU CHEF DU 19^e CORPS. — On annonce, en ce qui concerne les « Débats », que le général Bailléou, chef du 19^e corps, est nommé au commandement du 19^e corps d'armée, à Alger, en remplacement du général Serrieres.

TERRESTRIALE. — Mutations. — M. le lieutenant Bailléou, du 3^e régiment territorial d'infanterie, est passé au service de l'état-major sous le nom de Bailléou; M. le capitaine Dufeu, du 3^e régiment territorial, est affecté à la 3^e région.

Convois Funèbres et Obits
Les amis et connaissances de la famille ROMEY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, de la messe de M. Jules ROMEY, ingénieur, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, de la messe de M. Jules ROMEY, ingénieur, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Les amis et connaissances de la famille DEMET-LELLIAME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, de la messe de M. Jean DEMET-LELLIAME, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le 14 novembre 1907, à l'âge de 64 ans, administrateur de notre mère Sainte-Eulalie, sont priés de considérer le présent avis comme un avis de convoi qui sera célébré le vendredi 15 courant, à quatre heures, aux funérailles qui auront lieu le samedi 16 courant, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour y être inhumé.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de M. Adrien Madano, décédé le